



Doc. 13664
26 janvier 2015

La protection de la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 14.3.2.

Note explicative

Depuis leur adoption en 2010, les lois sur les services médiatiques et les médias, la liberté de la presse et les règles fondamentales de contenu multimédia ont été modifiées comme conséquence de l'étroite coopération entre le Conseil de l'Europe et les autorités hongroises.

Déposé par:

HOFFMANN Rózsa, Hongrie, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HÜBINGER Anette, Allemagne, PPE/DC
JANDROKOVIĆ Gordan, Croatie, PPE/DC
KORODI Attila, Roumanie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
STRENZ Karin, Allemagne, PPE/DC
ZECH Tobias, Allemagne, PPE/DC

1. 2015 - Première partie de session

